

ANNEXE 5:
Résumé du Programme

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)
CÔTE D'IVOIRE
RÉSUMÉ DU PROGRAMME¹
(A mettre en ligne sur le site du FCP)

Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):	PNUD Côte d'Ivoire et ONUCI	Domaine Prioritaire:	N°2- DDR		
Autorité(s) nationale(s):	Cabinet du Premier Ministre, Gouvernement de Côte d'Ivoire				
Numéro du Programme:	PBF/CIV/B-1 CIV10-00070211 (Atlas)				
Nom du Programme:	1000 microprojets pour la réintégration d'ex-combattants et d'ex-miliciens en Côte d'Ivoire				
Budget Total:	\$ 5 000 000 (Phase 1: \$ 4 000 000 ; Phase 2 : \$ 1 000 000)				
Zone d'intervention:	Territoire national (Centre, Nord, Est, Ouest, Sud-Ouest et Sud)				
Date d'approbation/Comité de Pilotage:	13 Août 2010				
Durée du Programme:	12 mois (Phase II).	Date de démarrage:	Septembre 2010	Date de clôture:	Août 2011
Description du Programme:	Ce programme conjoint ONUCI/PNUD offre un cadre global et pérenne en vue de la réintégration des ex-combattants. Compte tenu de cette période de transition critique caractérisée par le fragile climat sociopolitique suite aux multiples reports des élections en Côte d'Ivoire ces projets ont pour objet d'assurer un environnement favorable aux élections qui sont un préalable à la sortie de crise et à la relance des activités économiques au plan local.				
Objectif global de consolidation de la paix:	Contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité en Côte d'Ivoire au moyen de solutions alternatives pour assurer la réintégration socioéconomique des ex-combattants, des ex-miliciens, des jeunes associés au conflit armé et plus généralement les jeunes à risque.				
Objectifs immédiats:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagement moindre des ex-combattants et d'ex-miliciens dans des activités illicites génératrices de revenus telles que l'utilisation des armes comme source de revenus. ▪ Réduction des conflits et de la criminalité intercommunautaire et interethnique. ▪ Renforcement des capacités et des compétences des bénéficiaires. ▪ Relance des activités socio-économique et promotion au sein des communautés de nouvelles opportunités de réintégration professionnelles. ▪ Amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et des groupes vulnérables (femmes, enfants affectés par le conflit armé, victimes du VIH/SIDA). ▪ Réduction du chômage et de la pauvreté. 				

¹ Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

<p>Résultats et activités clefs:</p>	<p><u>Produits</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les ex-combattants sont retournés dans les zones de leur choix et bénéficient de moyens de subsistance durables ; 2. Les ex-combattants sont accueillis dans leur communauté et contribuent au développement local ; 3. Les ex-combattants sont capables de s'engager dans des activités économiques viables. <p><u>Activités</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Assurer aux ex-combatants le logement temporaire, la nourriture et des services médicaux. 1.2. Assurer aux ex-combatants des services de conseil et d'orientation en vue de leur réinsertion. 1.3. Soutien à la réinsertion des ex-combattants via ces projets. 2.1. Assurer l'accès aux ex-combattants à des appuis/ prêts et à des formations pour le développement d'activités génératrices de revenus (AGRs). 2.2. Promouvoir l'éducation civique et citoyenne avec la participation des ex-combattants et des membres de la communauté d'accueil. 2.3. Assurer l'accès des ex-combattants à des projets de développement communautaire. 2.4. Groupements vulnérables sélectionnés pour leur implication dans le cadre à des programmes spécifiques (socio-économiques). 3.1. Assurer aux ex-combattants des occasions d'accès à des formations de base et qualifiante.
<p>Approvisionnement:</p>	<p>Fournitures de Bureau ; équipements Informatiques et autres (sécurité /VHF + HF équipement) Kit individuel de réinsertion et/ou de formation professionnelle pour environ 1000 bénéficiaires directs ; matériel de visibilité, des motos, carburant, etc. <u>NB</u> : dépendra des biens qui seront acquis dans le cadre de l'exécution des contrats de sous-traitance à travers les agences de mise en œuvre.</p>